



PAR COURRIEL

Québec, le 12 mai 2023

N/Réf. : 2023-11381

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril 2023, visant à obtenir la compilation statistique de tous les incidents ayant eu lieu pendant les années 2021-2022 et 2022-2023 dans les établissements de détention provinciaux du Québec, ventilés par établissements de détention.

Nous vous transmettons les documents repérés par le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) pour l'année financière 2021-2022. Les tableaux fournis représentent la compilation des événements répertoriés annuellement.

Le SMSC nous informe que la compilation des événements pour l'année 2022-2023 n'est pas encore disponible. Nous ne pouvons donc donner suite à votre demande en application de l'article 1 de la Loi sur l'accès. Nous vous invitons à nous faire une nouvelle demande à l'automne 2023 pour les données relatives à l'année financière 2022-2023.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Gaston Brumatti

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Codes	Description
1.1	Accident avec blessures graves impliquant des P.I.
1.2	Accident avec blessures légères impliquant des P.I.
1.3	Accident avec blessures graves impliquant des membres du personnel
1.4	Accident avec blessures légères impliquant des membres du personnel
2.1	Infraction criminelle majeure commise à l'extérieur d'un établissement de détention par une personne prévenue ou contrevenante
2.2	Infraction criminelle mineure commise à l'extérieur d'un établissement de détention par une personne prévenue ou contrevenante
2.3	Infraction criminelle majeure commise à l'extérieur d'un établissement de détention contre une personne prévenue ou contrevenante
2.4	Infraction criminelle mineure commise à l'extérieur d'un établissement de détention contre une personne prévenue ou contrevenante
3.1	Usage d'une arme de service dans l'exercice des fonctions
3.2	Déclenchement accidentel d'une arme de service
3.3	Arme de service perdue ou volée
4.1	Bien non important et non vestimentaire perdu, détruit ou volé, et appartenant aux SCQ
4.2	Bien important et non vestimentaire perdu, détruit ou volé, et appartenant aux SCQ
4.3	Effet vestimentaire perdu, détruit ou volé, et appartenant aux SCQ
5.1	Comportement causant des blessures graves envers une personne travaillant pour les SCQ
5.2	Comportement causant des blessures graves d'une personne travaillant pour les SCQ envers une P.I.
5.3	Comportement causant des blessures graves entre personnes autres que des personnes travaillant pour les SCQ
6.1	Comportement ne causant aucune blessure ou des blessures mineures envers une personne travaillant pour les SCQ
6.2	Comportement ne causant aucune blessure ou des blessures mineures d'une personne travaillant pour les SCQ envers une P.I.
6.3	Comportement ne causant aucune blessure ou des blessures mineures entre personnes autres que travaillant pour les SCQ
7.1	Mort naturelle d'une personne incarcérée
7.2	Mort accidentelle d'une personne incarcérée
7	
7.3	Mort de cause indéterminée d'une personne incarcérée
7.4	Suicide d'une personne incarcérée
7.5	Homicide d'une personne incarcérée ou d'une personne contrevenante hébergée dans une ressource communautaire
7.6	Mort naturelle d'un membre du personnel, d'un bénévole ou d'un visiteur
7.7	Mort accidentelle d'un membre du personnel, d'un bénévole ou d'un visiteur
7.8	Mort de cause indéterminée d'un membre du personnel, d'un bénévole ou d'un visiteur
7.9	Suicide d'un membre du personnel, d'un bénévole ou d'un visiteur
7.10	Homicide d'un membre du personnel, d'un bénévole ou d'un visiteur
8.1 à 8.5	Détention illégale
9.1	Évasion d'un établissement de détention
9.2	Évasion d'un palais de justice
9.3	Évasion d'un véhicule
9.4	Évasion d'une garde légale
9.5	Tentative d'évasion d'un établissement de détention
9.6	Tentative d'évasion d'un palais de justice
9.7	Tentative d'évasion d'un véhicule

9.8	Tentative d'évasion d'une garde légale
10.1 à 10.5	Libération par erreur
11.1	Liberté illégale à la suite d'une permission de sortir
12.1	Menace sérieuse envers une personne travaillant pour les SCQ
12.2	Menace envers une personne travaillant pour les SCQ
12.3	Menace sérieuse ou non d'une personne travaillant pour les SCQ envers une autre personne
12.4	Imminence ou indice sérieux de préparation d'une infraction à une loi ou à un règlement en vigueur
13.1	Panne de véhicule
13.2	Alerte à la bombe
13.3	Incendie
13.4	Explosion
13.5	Inondation
13.6	Tremblement de terre
13.7	Panne d'électricité
13.8	Fuite de gaz
13.9	Défectuosité du système d'alarme incendie
13.10	Défectuosité du système téléphonique ou informatique
13.11	Défectuosité du système de fermeture/ouverture des portes
14.1	Tentative de suicide d'une P.I.
14.2	Automutilation (mineur) d'une P.I.
14.3	Personne incarcérée inanimée
14.4	Tentative de suicide d'un membre du personnel, d'un visiteur ou d'un bénévole
14.6	Membre du personnel, visiteur ou bénévole inanimé
14.7	Membre du personnel, visiteur ou bénévole inanimé et dont l'état ne nécessite pas un transport à l'hôpital
14.8	Personne incarcérée trouvée inanimée et dont l'état ne nécessite pas un transport à l'hôpital
15.1	Prise d'otage
16.1	Émeute
16.2	Mutinerie
16.3	Attroupement illégal
16.4	Désordre
16.5	Méfait
16.6	Grève collective de la faim
16.7	Grève individuelle de la faim
16.8	Grève ou arrêt de travail des ASC
17.1	Saisie d'objets interdits ou d'éléments de preuve relatifs à la perpétration d'une infraction criminelle lors d'une fouille
17.2	Saisie de substance intoxicante lors d'une fouille des P.I., de leurs cellules, de leurs biens ou leur courrier
17.3	Saisie d'objets interdits ou d'importantes quantités de substances intoxicantes lors d'une fouille des membres du personnel
17.4	Saisie de petites quantités de substances intoxicantes lors d'une fouille des membres du personnel
17.5	Saisie d'objet interdit ou d'importantes quantités de substances intoxicantes lors d'une fouille des bénévoles, des visiteurs ou autres
17.6	Saisie de petites quantités de substances intoxicantes lors d'une fouille des bénévoles, des visiteurs ou autres personnes
17.7	Saisie d'objets interdits, autres que des substances intoxicantes, sur le périmètre extérieur d'un établissement de détention

17.8	Saisie de substances intoxicantes sur le périmètre extérieur d'un établissement de détention
18.1	Saisie d'objet divers non autorisé lors d'une fouille des P.I.
18.2	Saisie d'objet divers non autorisé lors d'une fouille des membres du personnel, des bénévoles, des visiteurs ou autres
18.3	Saisie d'objet divers non autorisé sur le périmètre extérieur d'un établissement de détention
19.1	Risque de contagion d'une maladie à déclaration obligatoire
19.2	Épidémie
19.3	Erreur médicale ayant eu des conséquences graves sur la santé d'une P.I.
20.1	Arrestation sans mandat d'un tiers
20.2	Exécution d'un mandat d'amener d'une personne contrevenante en permission de sortir ou en libération conditionnelle
20.3	Détention aux fins d'enquête d'un tiers
21.1	Usage d'un agent inflammatoire dans l'exercice de ses fonctions
21.2	Déclenchement accidentel d'un agent inflammatoire
21.3	Perte ou vol d'un agent inflammatoire
23.1	Survol d'un établissement de détention par un aéronef
23.2	Survol d'un établissement de détention par un véhicule aérien sans pilote
22.1/99.1	Autres

Annexe 2

Compilation des événements par établissement de détention pour l'année 2021-2022

Code	ÉVÉNEMENTS SURVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION 2021-2022																Événements survenus dans une DSPC	Total Général	
	EDA	EDBC	EDH	EDLL	EDM	EDNC	EDP	EDQ	EDRDP	EDRI	EDRO	EDSH	EDSI	EDSJ	EDSO	EDTR			Total ED
1.1				1													1	0	1
1.2																	0	0	0
1.3																	0	0	0
1.4					1												1	0	1
2.1																	0	29	29
2.2																	0	0	0
2.3																	0	2	2
2.4																	0	0	0
3.1																	0	0	0
3.2			1							1				1		1	4	0	4
3.3	1				1		1	1	1		1						6	0	6
4.1																	0	1	1
4.2														2	1	1	4	5	9
4.3																	0	0	0
5.1								1									1	0	1
5.2																	0	0	0
5.3					5			9	2	2					2	2	22	0	22
6.1																	0	1	1
6.2								1	1					1			3	0	3
6.3																	0	0	0
7.1			1					1	1					3			6	0	6
7.2																	0	0	0
7.3	1		1		2			1		1				1			7	1	8
7.4			1	1	2			2	1		1			1		1	10	0	10
7.5								1									1	0	1
7.6														1			1	0	1
7.7																	0	0	0

Annexe 2

Compilation des événements par établissement de détention pour l'année 2021-2022

Code	ÉVÉNEMENTS SURVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION 2021-2022																Événements survenus dans une DSPC	Total Général	
	EDA	EDBC	EDH	EDLL	EDM	EDNC	EDP	EDQ	EDRDP	EDRI	EDRO	EDSH	EDSI	EDSJ	EDSO	EDTR			Total ED
7.8					1												1	0	1
7.9																	0	0	0
7.10																	0	0	0
8.2	1			2	9				6		1			4	2	3	28	0	28
8.3	2				1												3	0	3
8.4					1												1	0	1
8.5		1		4	9	2		2	4		4			3		2	31	0	31
9.1																	0	0	0
9.2																	0	0	0
9.3																	0	0	0
9.4			1		2									2			5	0	5
9.5					1												1	0	1
9.6									1								1	0	1
9.7																	0	0	0
9.8	1				1												2	0	2
10.2			1	2	1			1			1				1		7	0	7
10.3																	0	0	0
10.4																	0	0	0
10.5	1		1	2	2				1		1			1	3		12	0	12
11.1									1								1	0	1
11.2																	0	1	1
12.1								2			1						3	1	4
12.2																	0	0	0
12.3																	0	0	0
12.4																	0	0	0
13.1										1							1	0	1
13.2																	0	0	0

Compilation des événements par établissement de détention pour l'année 2021-2022

Code	ÉVÉNEMENTS SURVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION 2021-2022																Événements survenus dans une DSPC	Total Général	
	EDA	EDBC	EDH	EDLL	EDM	EDNC	EDP	EDQ	EDRDP	EDRI	EDRO	EDSH	EDSI	EDSJ	EDSO	EDTR			Total ED
13.3		1			1			6						1			9	0	9
13.4																	0	0	0
13.5																	0	0	0
13.6																	0	0	0
13.7																	0	0	0
13.8																	0	0	0
13.9				1				1									2	0	2
13.10			1					1	1				1		1	3	8	0	8
13.11													2				2	0	2
14.1	2			2	19			13	11	2	3	7		3	1	3	66	0	66
14.2				1													1	0	1
14.3					4			2	4					1		5	16	0	16
14.4																	0	0	0
14.6																	0	0	0
14.7																	0	0	0
14.8														1			1	0	1
15.1																	0	0	0
16.1								2	2					1			5	0	5
16.2																	0	0	0
16.3																	0	0	0
16.4					3			4		1				1	1		10	0	10
16.5		1						1					1				3	0	3
16.6																	0	0	0
16.7			2	2	4				8	1	2			1		2	22	0	22
16.8											1	1					2	0	2
17.1										1							1	0	1
17.2																	0	0	0

Annexe 2

Compilation des événements par établissement de détention pour l'année 2021-2022

Code	ÉVÉNEMENTS SURVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION 2021-2022																Événements survenus dans une DSPC	Total Général	
	EDA	EDBC	EDH	EDLL	EDM	EDNC	EDP	EDQ	EDRDP	EDRI	EDRO	EDSH	EDSI	EDSJ	EDSO	EDTR			Total ED
17.3																	0	0	0
17.4																	0	0	0
17.5																	0	0	0
17.6*																	0	0	0
17.7				1													1	0	1
17.8																	0	0	0
18.1																	0	0	0
18.2																	0	0	0
18.3								1									1	0	1
19.1	4		2								2		7	2			17	5	22
19.2			2	1	27		1	16	32		4	3		2	2	2	92	4	96
19.3																	0	0	0
20.1									6								6	0	6
20.2																	0	0	0
23.1																	0	0	0
23.2								17	4					1	1		23	0	23
99.1				1					2		1			2		1	7	11	18
Total général	13	3	14	21	97	2	2	81	93	9	21	15	4	40	17	27	459	61	520